

## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mercredi 26 juin 2019 à 18h00 à l'hôtel de ville, situé au 2024, route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse et les conseillers, Mme Susan McKay, Mme Isabelle Patry, M. Thomas Howard, Mme Nancy Draper-Maxsom et M. Scott McDonald.

Également présents, Mme Geneviève Latulippe, directrice générale adjointe, M. Pierre Said, adjoint exécutif.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / AVIS DE CONVOCATION**

La séance a été convoquée par la directrice générale adjointe en remplacement de la directrice générale par intérim conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal du Québec*.

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 18h00.

La mairesse suppléante, Mme Leslie-Anne Barber prend son siège à 18h04.

#### **2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTION**

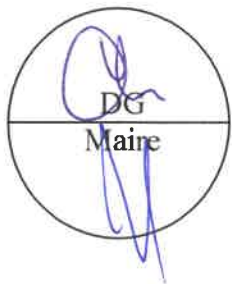
Mme Joanne Labadie, Présidente, constate qu'il n'y a aucune inscription au registre des questions.

#### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance / avis de convocation;
2. Parole au public et question;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Octroi du contrat pour la location de conteneurs;
5. Octroi du mandat de ramassage des sacs de sable;
6. Octroi du mandat de balayage des chemins dans la Municipalité de Pontiac;

19-06-3802





## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

7. Période de questions du public;

8. Levée de la séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Scott McDonald et appuyé par le conseiller, M. Thomas Howard;

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que préparé.

Adoptée

19-06-3803

### **4. OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE CONTENEURS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a résolu à la séance ordinaire du 11 juin 2019 d'octroyer un contrat afin de déployer des conteneurs sur le territoire de la Municipalité pour venir en aide aux sinistrés.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu uniquement une offre de soumission de la part de Recyclage Pontiac au montant de 85 368,94 \$ suite au processus d'appel d'offres.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité considère l'offre raisonnable.

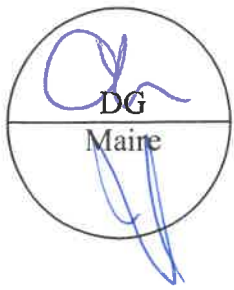
**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, M. Scott McDonald et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil octroi le contrat à Recyclage Pontiac pour un montant total de 85 368,94 \$ taxes incluses.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** cette dépense soit attribuée au budget opérationnel 02-230-00515.

**ENFIN, IL EST RÉSOLU QUE** le conseil mandate, en son nom, la mairesse, ou sa remplaçante, et la directrice générale, ou sa remplaçante, à signer le contrat avec l'entreprise Recyclage Pontiac.

Adoptée



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

19-06-3804

### **5. OCTROI DU MANDAT DE RAMASSAGE DES SACS DE SABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics ne possède pas les équipements nécessaires et le temps requis pour procéder de manière efficace au ramassage de sacs de sable.

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de ramassage sont encore nécessaires entre les chemins Black Bay et Russell.

**CONSIDÉRANT QUE** les taux horaires et les disponibilités les plus avantageuses pour les équipements nécessaires ont été soumis par l'entreprise «Nugent Construction».

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, M. Thomas Howard et appuyé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil octroi le mandat à « Nugent Construction » pour le montant de montant de 12 062,52 taxes incluses.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** cette dépense soit attribuée au budget opérationnel 02-230-00515.

**ENFIN, IL EST RÉSOLU QUE** le conseil mandate, en son nom, la mairesse, ou sa remplaçante, et la directrice générale, ou sa remplaçante, à signer le contrat avec l'entreprise « Nugent Construction ».

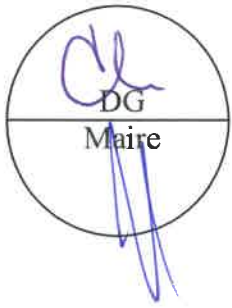
Adoptée

19-06-3805

### **6. OCTROI DU MANDAT DE BALAYAGE DES CHEMINS DANS LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

**CONSIDÉRANT** que des travaux de balayage sont nécessaires à Luskville, à Breckenridge, dans le village de Quyon ainsi que toutes les intersections asphaltées.

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu des taux horaires pour les équipements nécessaires de la part de l'entreprise « Les fermes Renaud » ainsi qu'une estimation verbale.



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité n'a reçu aucune proposition de la part des autres entrepreneurs approchés pour obtenir une estimation.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, Mme Isabelle Patry et appuyé par le conseiller, M. Thomas Howard.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil octroi le mandat à « Les fermes Renaud » jusqu'à concurrence d'un montant de 23 700\$ taxes incluses.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** cette dépense soit attribuée au budget opérationnel 02-320-00515.

**ENFIN, IL EST RÉSOLU QUE** le conseil mandate, en son nom, la mairesse, ou sa remplaçante, et la directrice générale, ou sa remplaçante, à signer le contrat avec l'entreprise « Les fermes Renaud ».

Adoptée

### **7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question.

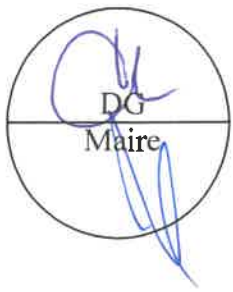
### **8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom.

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 18h45.

Adoptée

19-06-3806



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Geneviève Latulippe', written over a horizontal line.

Mme Geneviève Latulippe  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Joanne Labadie', written over a horizontal line.

Mme Joanne Labadie  
MAIRESSE

*« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*

